



## DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

### SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B\_20220916\_3

#### **ADHÉSION DE LA COMMUNE DE FRANCHEVILLE AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)**

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **16 septembre 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 9 septembre 2022 s'est réuni en session ordinaire SigerLy - 30 rue de la Baisse à Villeurbanne - Salle bleue - 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

<b>Quorum</b>	<b>5</b>
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	7
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	7

#### **PRÉSENTS :**

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

#### **ABSENTS :**

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon)

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° 2022-07-11 de la commune de Francheville du 12 juillet 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SigerLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Francheville et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*

**Le Bureau syndical,**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Francheville à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

**AUTORISE** Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*